



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 331/4
25 mai 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Neuvième Réunion des Points focaux pour les ASP

Floriana, Malte, 3-6 juin 2009

Rapport sur l'état d'avancement des Activités du CAR/ASP

Note : Les appellations employées dans ce document et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent de la part du PNUE l'expression d'aucune opinion particulière relative au statut juridique d'un Etat, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou à leurs autorités, ou relative à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2009 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard du leader Yasser Arafat
B.P.337 – 1080 Tunis Cedex
E-mail : car-asp@rac-spa.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
BUT PRINCIPAL	3
OBJECTIF 1	4
INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET SURVEILLANCE DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE EN MEDITERRANEE	4
RESULTATS ATTENDUS	4
COMPOSANTES DU PAM DU PAM ET/OU AUTRES PARTENAIRES CONCERNES	4
INDICATEURS/ REALISATIONS.....	4
RESULTATS FINAUX	4
BUDGET TOTAL DEPENSE OU ENGAGE/PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE (EN %).....	4
PRINCIPALES REALISATIONS	5
1. <i>Inventaire des données disponibles</i>	5
2. <i>Amélioration des outils d'inventaire et normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance</i>	5
DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS TIREES.....	5
PROJET DE RECOMMANDATIONS	6
OBJECTIF 2	7
CONSERVATION DES HABITATS, DES ESPECES ET DES SITES SENSIBLES	7
RESULTATS ATTENDUS	7
COMPOSANTES DU PAM ET/OU AUTRES PARTENAIRES CONCERNES.....	7
INDICATEURS/ REALISATIONS.....	7
RESULTATS FINAUX	8
BUDGET TOTAL DEPENSE OU ENGAGE/PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE (EN %).....	9
PRINCIPALES REALISATIONS	10
1. <i>Assistance aux pays pour créer des ASPIM et des ASP, notamment en haute mer</i>	10
2. <i>Mise en oeuvre du Plan opérationnel du PAS BIO</i>	12
3. <i>Soutien aux réseaux d'APM existantes (par ex. MedPAN)</i>	12
4. <i>Renforcement des partenariats pour la mise en oeuvre du Protocole ASP/DB</i>	14
5. <i>Evaluer l'état des espèces figurant dans les Annexes II et III du Protocole ASP/DB, en vue de soumettre une nouvelle version amendée à la Seizième Réunion des Parties contractantes</i>	14
6. <i>Mettre en oeuvre des Plans d'action concernant les espèces menacées</i>	15
7. <i>Participation aux PAC</i>	19
DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS TIREES.....	20
PROJET DE RECOMMANDATIONS	20
DECISIONS PROPOSEES	21
OBJECTIF 3	22
EVALUATION ET REDUCTION DE L'IMPACT DES MENACES SUR LA BIODIVERSITE	22
RESULTATS ATTENDUS	22
COMPOSANTES DU PAM ET/OU AUTRES PARTENAIRES CONCERNES.....	22
INDICATEURS/ REALISATIONS.....	22
RESULTATS FINAUX	22
BUDGET TOTAL DEPENSE OU ENGAGE/PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE (EN %).....	23

PRINCIPALES REALISATIONS	24
1. <i>Mise en oeuvre des mesures appropriées pour la gestion durable des pêcheries et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et les institutions ad hoc</i>	24
2. <i>Evaluation des risques de pollution accidentelle sur les APM et habitats sensibles identifiés</i>	24
3. <i>Mise en oeuvre du Projet GloBallast Partnerships en collaboration avec REMPEC et IMO</i>	25
4. <i>Mise en oeuvre du Plan d'action sur les Introductions d'espèces et les espèces invasives</i>	25
5. <i>Développer la sensibilisation au sujet des risques associés aux espèces non indigènes</i>	25
6. <i>Mise sur pied du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et évaluation des menaces directes et indirectes des changements climatiques</i>	25
DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS TIREES	26
PROJET DE RECOMMANDATIONS	26
OBJECTIF 4	27
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE POUR AMELIORER LES CONNAISSANCES ET COMBLER LES LACUNES RELATIVES A LA BIODIVERSITE	27
RESULTATS ATTENDUS	27
COMPOSANTES DU PAM ET/OU AUTRES PARTENAIRES CONCERNES	27
INDICATEURS/ REALISATIONS	27
RESULTATS FINAUX	27
BUDGET TOTAL DEPENSE OU ENGAGE/PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE (EN %)	27
PRINCIPALES REALISATIONS	28
1. <i>Renforcer la veille scientifique et améliorer l'accès à l'information</i>	28
2. <i>Renforcement du Centre d'échange d'informations méditerranéen (CHM) sur la biodiversité marine et côtière, notamment la taxonomie</i>	28
3. <i>Identification et vérification des indicateurs sur l'état de la biodiversité</i>	29
DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS TIREES	29
PROJET DE RECOMMANDATIONS	29
OBJECTIF 5	30
RENFORCEMENT DES COMPETENCES POUR AMELIORER LA COORDINATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE	30
RESULTATS ATTENDUS	30
COMPOSANTES DU PAM ET/OU AUTRES PARTENAIRES CONCERNES	30
INDICATEURS/ REALISATIONS	30
RESULTATS FINAUX	30
BUDGET TOTAL DEPENSE OU ENGAGE/PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE (EN %)	30
PRINCIPALES REALISATIONS	31
<i>Mise en oeuvre de la formation sur les techniques utilisées pour la conservation, la surveillance et l'évaluation de la biodiversité</i>	31
DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS TIREES	32
PROJET DE RECOMMANDATIONS	32
ANNEXE I : PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU CALENDRIER D' ACTIONS ET DE MISE EN OEUVRE, 2010 TO 2013 DU PLAN D' ACTION POUR LES POISSONS CARTILAGINEUX	33
ANNEXE II : PREMIER SYMPOSIUM MEDITERRANEEN SUR LA CONSERVATION DES CORALLIGENES ET AUTRES BIOCONCRETIONS CALCAIRES - CONCLUSION & RECOMMANDATIONS	35

Rapport d'Activités du CAR/ASP depuis la Huitième Réunion des Points focaux pour les ASP (1er avril 2007 – 15 mai 2009)

Introduction

Le présent rapport a été rédigé par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour informer ses Points focaux (PF) pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) lors de leur Neuvième Réunion (Floriana, Malte, 3-6 juin 2009) au sujet des activités menées par le CAR/ASP depuis la Huitième Réunion. Le rapport couvre la période du 1^{er} avril 2007 au 15 mai 2009. Outre les informations sur les activités du CAR/ASP, le document comprend : (i) les indicateurs de réalisation, (ii) les résultats attendus, et (iii) les recommandations qui seront proposées lors des prochaines réunions des Points focaux et des Parties contractantes du PAM pour le biennium 2010-2011.

But principal

Afin de permettre une mise en œuvre efficace du Protocole de 1995 concernant les Aires spécialement Protégées et la Diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) en tenant compte des orientations et politiques mondiales et régionales, comme la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), le Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) en région méditerranéenne, les objectifs de la CBD pour 2012, la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Directive cadre européenne Stratégie pour le milieu marin, la pleine intégration de l'Approche par écosystème dans les activités du Système du PAM.

Au cours du biennium, ce but a été réalisé en conformité avec le Programme de travail adopté lors de la dernière réunion ordinaire des Parties contractantes (Almeria, janvier 2008) et détaillé dans les cinq objectifs suivants.

Objectif 1	Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Etat de référence relatif à la répartition des habitats-clés</i> - <i>Usage étendu du formulaire standard de données (FSD) et une meilleure mise à disposition de guides techniques</i> - <i>Renforcement de la synergie avec d'autres systèmes régionaux (par ex. Réseau Natura 2000, Réseau Emeraude, MedWet)</i>
Composantes du PAM du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAR/ASP</i> - <i>RAMOGE</i> - <i>GIS Posidonie, Okianos, Seagrass 2000, Université de Corse</i>
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de FSD compilés</i> - <i>Lignes directrices techniques publiées</i> - <i>Surface des habitats-clés déterminée</i>
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - <i>15 FSD compilés et mis à jour (nombre cumulé depuis 2000)</i> - <i>1 document de lignes directrices techniques sur la conservation des herbiers de Posidonie (publication en cours)</i> - <i>39 % des littoraux (18 000 km) examinés pour localiser les habitats-clés (principalement formations coralligènes et herbiers, évaluation s'appuyant sur des données bibliographiques ; la surface des habitats-clés n'est pas utilisée parce qu'elle ne prend pas en compte les efforts accomplis pour remplir l'objectif 1)</i>
Budget total dépensé ou engagé / par rapport au budget approuvé (en %)	88 % (en termes d'engagements, uniquement sur la base du budget MTF pour 2008-2009)

Principales réalisations

1. Inventaire des données disponibles

Le CAR/ASP s'est attelé à la mise à jour et à l'enrichissement de son Système d'Informations Géographiques pour la Méditerranée (MedGIS) pour le rendre accessible en ligne. Les PF du CAR/ASP ont activement participé à ce processus en fournissant les données nationales disponibles géoréférencées relatives aux éléments de la diversité biologique marine et côtière (par ex. aires protégées, répartition des habitats-clés). Afin d'aider le CAR/ASP et les Parties contractantes, deux organisations partenaires méditerranéennes ont collaboré à l'élaboration de bases de données bibliographiques ainsi qu'à la création de couches SIG à intégrer au MedGIS, sur les herbiers de phanérogames (GIS Posidonie ; UNEP(DEPI)MED WG.331/Inf.5) et les habitats coralligènes (ISPRA, ex-ICRAM ; UNEP(DEPI)MED WG.331/Inf.6). Cette énorme tâche est en cours d'exécution et la mise au point et la mise à jour de la base de données géographique seront finalisées d'ici la fin juin 2009.

Une étude de terrain a été effectuée à la mi-octobre 2008 dans les îles Kuriates (Tunisie), en collaboration avec les autorités environnementales tunisiennes. Cette mission visait à identifier les principaux biotopes et à énoncer des propositions d'actions de gestion. Une proposition de zonage précis pour la protection de cette aire a été préparée et est en cours de finalisation avec les personnes concernées.

2. Amélioration des outils d'inventaire et normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance

Concernant cette question, le CAR/ASP collabore avec l'accord RAMOGE et Okianos à la traduction en anglais et la publication du Guide sur la protection et la conservation des herbiers de *Posidonia oceanica*. Cette version du Guide sera prête d'ici la fin juin 2009.

Dans ce contexte également, le CAR/ASP apportera son soutien à l'organisation de l'« Atelier sur les phanérogames marines de Méditerranée 2009 » qui se tiendra dans l'île Hvar (Croatie) du 6 au 10 septembre 2009. Il apportera plus particulièrement son soutien à la participation de scientifiques de pays de la Méditerranée du Sud et de la Méditerranée orientale à cet atelier régional. Le CAR/ASP saisira cette occasion pour organiser au sein de cette réunion une table ronde d'une demi-journée afin de discuter des méthodes de surveillance des phanérogames marines et de produire des lignes directrices.

Difficultés rencontrées et leçons tirées

Pour des raisons de propriété intellectuelle et de copyright, il est possible qu'une certaine quantité de données n'ait pas été fournie au CAR/ASP par des institutions méditerranéennes ou des scientifiques.

Projet de Recommandations

Afin d'évaluer l'état de la biodiversité au niveau régional, les efforts accomplis par tous les utilisateurs (Parties contractantes, CAR/ASP, partenaires, communauté scientifique, etc.) doivent être renforcés pour mettre à jour les informations disponibles concernant la répartition et la surveillance de la biodiversité marine et côtière.

Objectif 2	Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion des ASPIM existantes - Création de nouvelles ASP et ASPIM - Annexes II et III du Protocole ASP/DB amendées - Renforcement de la coopération avec les partenaires - Renforcement de la protection des espèces et des habitats concernés par les Plans d'action dans les pays ciblés - Renforcement de la caractérisation et de la surveillance des herbiers de phanérogames marines - Meilleure adoption de la méthode de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) - Réseau en place et opérationnel d'ASP représentatives - Démarrage de la mise en œuvre des actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)
Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - MEDU, Plan bleu, MED POL, REMPEC - Membres du Comité consultatif du PAS BIO - Membres du Comité de pilotage « Haute Mer » - CGPM - ACCOBAMS, Convention de Bern, Convention de Bonn - AECID, CE, FFEM - Fondation Total - UICN-Med - AEWA, BirdLife, MEDASSET, MedMarAvis, MedPAN, WWF MedPO - CNFE (Algérie) Université de Corse (France), ISPRA (Italie), Université d'Istanbul & METU/IMF (Turquie), INSTM (Tunisie)
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Accords pour proposer au moins une ASPIM multiparties et une ASPIM en haute mer en 2009 lors de la Seizième Réunion des Parties contractantes, choisies parmi trois aires candidates dans chaque catégorie - Nombre d'espèces proposées en ajout aux listes des Annexes II et III du Protocole ASP/DB - Nombre d'activités conjointes avec des partenaires - Activités indiquées dans les Plans d'action pour la conservation des espèces réalisés - Surface des herbiers cartographiée - Nombre d'herbiers de Posidonie surveillé - Partie Biodiversité finalisée dans les rapports des PAC - Nombre d'activités mené conjointement avec les réseaux d'AMP existants

<p>Indicateurs/ réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et approbation des propositions de projets par les services de contrôle dans les délais - Nombre de donateurs - Engagements pris par les donateurs - Total des fonds engagés par les donateurs - Réunions prévues du Comité consultatif du PAS BIO et des Correspondants nationaux tenues dans les délais et de façon satisfaisante - Produits et activités préparatoires aux projets sous-régionaux sur la conservation des espèces et habitats menacés présentés en 2009 lors de la Seizième Réunion des Parties contractantes et approuvés
<p>Résultats finaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 ASPIM nationales proposées pour être inscrites sur la liste lors de la Seizième Réunion des Parties contractantes - 34 espèces de macrophytes proposées pour ajout à l'Annexe II du Protocole ASP/DB - 30 espèces de poissons cartilagineux proposées pour ajout soit à l'Annexe II soit à l'Annexe III du Protocole ASP/DB - 10 espèces d'oiseaux proposées pour ajout à l'Annexe II du Protocole ASP/DB - 1 programme régional sur les AMP <i>établi en partenariat avec ACCOBAMS, l'UICN, MedPan et le WWF</i> - 2 accords-cadres avec des organisations partenaires signés (1 MoC avec la CGPM, et 1 Protocole d'accord avec le Conservatoire de l'Environnement Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)) - 9 manifestations co-organisées (1 conférence organisée avec MedPAN & WWF sur le Réseau des AMP - octobre 2007 ; 3 réunions co-organisées avec l'UICN sur la gouvernance relative à la haute mer – décembre 2007, juillet 2008, avril 2009 ; 2 réunions co-organisées avec la CGPM sur les AMP – mai 2007 – et les captures accidentelles – septembre 2008 ; 1 conférence co-organisée avec les Secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne sur les tortues – octobre 2008 ; 1 réunion d'experts organisée avec l'UICN – janvier 2009 ; 1 Symposium co-organisé avec RAMOGE et Okianos sur le Coralligène – janvier 2009 ; 1 réunion co-organisée avec le CELRL sur les espèces d'Albatros – avril 2009). 68 % des activités prévues du CAR/ASP concernant la mise en oeuvre des Plans d'action pour le biennium finalisées (par ex. Oiseaux, poissons cartilagineux) ou en cours (Cétacés, Coralligènes, Phoque moine, Tortues, Végétation) - 100 Km² d'herbiers de posidonies cartographiés (projet MedPosidonia) - 7 herbiers surveillés (sites du projet MedPosidonia) - Partie sur la Biodiversité finalisée dans le rapport du PAC sur Chypre - 2 manifestations spécifiques avec le réseau MedPAN (Almeria – janvier 2008, Barcelone – octobre 2008)

<p>Résultats finaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 propositions de projets préparées dans les délais et approuvées par les services instructeurs (phases I et II Haute Mer, Approche par écosystème – (projet conjoint avec Haute-Mer II), MedMPANet) - 4 donateurs (CE, AECID, FFEM, Fondation Total) - Engagements pris par les donateurs : Soutien aux quatre groupes d'activités : inventaire, cartographie et surveillance des herbiers, AMP côtières, AMP en mer ouverte, Approche par écosystème - Total des fonds engagés par les donateurs : 198 000 € de la Fondation Total (projet MedPosidonia 2006-2009) ; 200 000 € (projet Haute Mer Phase 1 -2008-2009) + 685 000 € (projet Haute Mer phase II + Approche par écosystème – 2009-2011) + 1 040 000 € (projet MedMPANet 2009-2013) de la CE ; 1 750 000 € (projet MedMPANet 2009-2013) de l'AECID ; 100 000 € (projet MedMPANet 2009-2013) du FFEM - 2 produits régionaux, projets sur la Haute Mer et sur l'approche par écosystème, un produit sous-régional, projet sur les poissons cartilagineux, 3 produits régionaux, 3 sous-régionaux et 18 nationaux sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, 2 notes du CAR/ASP sur un programme du PAM à moyen terme sur les changements climatiques (CC) et sur la Consommation et la Production durables (CPD), 1 produit sous-régional sur la cartographie et la surveillance des herbiers réalisés.
<p>Budget Total dépensé ou engagé / par rapport au budget approuvé (en %)</p>	<p>38 % (en termes d'engagements, uniquement sur la base du budget MTF 2008-2009)</p>

Principales réalisations

1. Assistance aux pays pour créer des ASPIM et des ASP, notamment en haute mer

Nouvelles ASPIM

Conformément à la 15^e Réunion de la CoP (Décision IG 17/13), le Secrétaire a informé tous les partenaires concernés de l'inscription de quatre ASP italiennes sur la Liste des ASPIM. De plus, durant le biennium, quatre nouvelles propositions de sites ont été reçues pour inclusion. Ces sites sont :

- La Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)
- L'Aire Marine Protégée de Capo Caccia - Isola Piano (Italie)
- L'Aire Marine Protégée de Punta Campanella (Italie)
- Le Parc national d'Al-Hoceima (Maroc)

La validité des quatre propositions de demande du statut d'ASPIM a été évaluée et acceptée par le CAR/ASP dans les quatre cas (UNEP(DEPI)/MED WG.331/5).

Evaluation ordinaire des ASPIM existantes

Afin de mettre en application la décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Décision IG 17/12), les Points focaux de France, Italie, Monaco, Espagne et Tunisie ont effectué une évaluation ordinaire de leurs ASPIM, créées en 2001. Les résultats sont détaillés dans le Document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.3. Même si la situation des ASPIM apparaît en général satisfaisante ; ces évaluations soulignent les difficultés communes rencontrées et la nécessité d'une augmentation des ressources (humaines, financières et techniques) et de la coopération entre les ASPIM.

Proposition pour une approche commune sur les Aires protégées marines et côtières

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAS BIO, le CAR/ASP a développé des activités conjointes avec ses partenaires pour promouvoir l'idée d'une approche commune pour militer pour un réseau régional d'ASP représentatives et bien gérées (e.g. événement parallèle lors de la 15^e Réunion des Parties contractantes et le Congrès mondial pour la Conservation). Avec le même objectif, le Secrétaire a organisé une réunion avec ses partenaires, à Tunis, les 1^{er}-2 avril 2008, pour rédiger un Programme de travail commun sur les Aires protégées marines et côtières en région méditerranéenne. Fondé sur les discussions lors de la réunion et les propositions des partenaires, ce programme a été finalisé et sera soumis pour adoption à la Neuvième réunion des PF pour les ASP (UNEP(DEPI)/MED WG.331/7), pour servir de plateforme de collaboration avec pour but d'aider les pays à atteindre les objectifs pour 2012 sur le réseau des Aires Marines Protégées (AMP).

Dans ce contexte, le CAR/ASP a effectué la mise à jour de la base de données sur les ASP sous l'égide de la Convention de Barcelone avec 842 ASP (et une surface estimée à au moins 144 878 km²) et entrepris, en étroite relation avec les Points focaux nationaux une évaluation de la représentativité des APM (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.4).

Trois ateliers ont été organisés par l'UICN, avec l'appui du CAR/ASP, sur la gouvernance de la Haute Mer. Le but de ces réunions informelles était de promouvoir l'idée de créer des ASP partiellement ou entièrement dans des aires au-delà de la juridiction nationale par le biais de discussions avec des experts en questions juridiques. Au cours de la dernière réunion, la création d'un groupe de travail permanent sur ce thème a été actée par les participants et il a été proposé une plus grande implication des pays.

Assistance aux pays pour la sélection, la création et la gestion d'ASP

L'Action de gestion conjointe de la Communauté européenne avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée visant à promouvoir la constitution d'un réseau écologique représentatif d'aires protégées en Méditerranée, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action intitulée "Identification de possibles ASPIM dans les aires méditerranéennes au-delà des eaux sous juridiction nationale (ABJN)" a été définie, deux propositions préparées et le financement garanti par la CE (pour plus de détails, voir les documents UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.7 et UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.8). L'action envisage un processus qui se déroulera en deux phases, avec le soutien d'un Comité de pilotage international. La première phase de l'initiative inclut une étude de faisabilité pour localiser les aires, au-delà de la juridiction nationale en mer Méditerranée, qui peuvent prétendre au statut d'ASPIM, en se fondant sur des éléments scientifiques solides. Dans cette phase, qui a débuté en 2008, l'action vise à aider les Parties contractantes par le biais des éléments clés suivants : i) une présentation générale et une analyse des informations existantes sur la présence d'éléments importants de biodiversité marine dans des aires méditerranéennes en Haute Mer – mer ouverte, y compris en eaux profondes -, ii) la définition de critères opérationnels pour le processus de sélection de sites, harmonisés avec les critères de sélection des ASPIM, et les critères scientifiques pour la localisation de sites importants à déclarer comme AMP au-delà de la juridiction nationale (critères adoptés par la CBD - COP9), iii) la préparation d'une liste de sites potentiels en haute mer présélectionnés qui pourraient être protégés en tant qu'ASPIM et iv) la rédaction d'une feuille de route pour l'élaboration d'autres propositions à présenter aux Parties contractantes pour adoption. Cette première phase débouchera en 2009 sur une seconde phase, dans laquelle la liste des ASPIM dans les ABNJ qui peuvent prétendre au statut de possibles ASPIM sera établie, en se basant sur des critères écologiques, économiques, sociaux et politiques, de manière à mieux intégrer dans ce processus une approche par écosystème.

En relation avec ce sujet, le CAR/ASP a participé avec le REMPEC à une réunion concernant les risques du trafic maritime pour la biodiversité. Cette réunion organisée par l'UICN a permis d'identifier les menaces et de discuter des moyens disponibles pour améliorer la protection de la biodiversité. Les participants ont discuté des processus pour créer des ASPIM et des Aires Sensibles Spécialement Protégées (ASSP). Les conclusions ont montré que le processus d'ASSP n'est pas la seule solution, parmi les possibilités existantes et qu'il serait utile d'avoir une vision de la biodiversité au niveau régional, pour mieux identifier les menaces liées au trafic maritime.

Suite à l'élaboration, dans le cadre du Projet MedMPA (2002-2005) d'un plan national pour le

développement d'aires protégées marines et côtières le long des côtes syriennes, le Ministère syrien de l'Environnement a demandé au CAR/ASP de l'aider à organiser une présentation de ce plan national dans le cadre d'un Atelier de consultation, réunissant toutes les parties prenantes nationales concernées. L'atelier s'est déroulé les 23-24 avril 2008, dans les locaux du Haut Institut de la Recherche marine de Lattakia. Cet atelier a produit un certain nombre de recommandations importantes au niveau national.

Suivant la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour la conservation des tortues marines (Décision IG/11 de la 15^e Réunion de la COP), le CAR/ASP a préparé un projet de lignes directrices sur la création et la gestion des Aires protégées marines pour les tortues marines en Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.331/8). Les principales recommandations sont de créer deux types d'ASP, l'un dédié à la protection des sites de nidification et le second pour la conservation des aires marines d'alimentation.

2. Mise en œuvre du Plan opérationnel du PAS BIO

Le projet de description du Plan opérationnel du PAS BIO soutenu par la 8^e réunion des Points focaux pour les ASP pour adoption par la Réunion des Parties contractantes a été réajusté pour tenir compte des montants et de la participation des donateurs tels que convenus lors de cette réunion (Palerme, Italie, 6-9 juin 2007), mais les instructions données par le PAM concernant une réduction des budgets proposés pour 2008-2009 n'ont pas permis de maintenir la proposition d'adoption du financement de ces activités dans la mesure où le budget total mentionné s'est avéré finalement ne pas être disponible. Les ressources ont été dépensées dans le cadre d'échanges en vis-à-vis avec les donateurs pour collecter des fonds (qui ont finalement été accordés pour les projets MedMPANet et ASPIM en mer ouverte) et dans l'examen complet, avec la participation des Parties d'une mise à jour du PAS BIO sur les questions relatives aux changements climatiques conformément à la Déclaration d'Almeria. En outre, la contribution du CAR/ASP a été fournie pour préparer deux notes de synthèse au PAM pour les programmes à moyen terme sur les Changements climatiques et la Consommation/Production durables.

3. Soutien aux réseaux d'AMP existants (par ex. MedPAN)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du PAS BIO, le CAR/ASP et le WWF MedPO ont préparé conjointement un projet de développement d'un réseau méditerranéen d'Aires protégées marines et côtières. Il fait partie du projet « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée », plus particulièrement de la composante relative à la conservation de la biodiversité marine et côtière et de la constitution d'un réseau d'AMP dans des aires sous juridiction nationale en mer Méditerranée. Les groupes cibles et les bénéficiaires du projet sont les responsables d'AMP, les praticiens et les autorités compétentes des pays suivants : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie.

Le projet est structuré en deux composantes : (i) une composante sous la responsabilité du CAR/ASP, visant à promouvoir la création de nouvelles AMP ; et (ii) une composante sous la responsabilité du WWF MedPO, visant à améliorer la gestion des AMP existantes.

La composante liée au CAR/ASP (projet MedMPANet) consiste à accroître l'efficacité en matière de conservation des paramètres de la biodiversité marine et côtière importants au niveau régional dans les aires sous juridiction nationale, à travers la création d'un réseau d'AMP cohérent sur le plan écologique en région méditerranéenne. Ceci se réalisera par le biais d'une série de projets pilotes en Albanie, Croatie, Libye et au Monténégro. D'autres activités et exercices ciblés de renforcement des capacités (douze pays) seront également menées pour permettre aux nations riveraines de contribuer à la conservation globale et à une utilisation durable de l'écosystème de la mer Méditerranée et de ses ressources à travers un réseau méditerranéen d'AMP.

En vue d'obtenir le financement du projet, d'autres contacts ont été pris et des réunions se sont déroulées avec l'Agence espagnole pour la coopération internationale pour le développement (AECID) et le FFEM. 1,75 M euros a été concédé par l'AECID et 0,1 M euros accordé par le FFEM pour la part du CAR/ASP dans le projet. Egalement, la CE a inclus dans les priorités de son Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (ENRTP), un budget pour soutenir les activités en matière de Biodiversité en Méditerranée. Le Programme d'action de l'ENRTP 2007 (approuvé en décembre 2007) a accordé une « *contribution de 2 millions d'euros au Protocole de la Convention de Barcelone concernant les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique en Méditerranée* ». Le CAR/ASP a fait la demande pour ce financement par le biais du PAM. Le PAM/MEDU a finalement demandé à la CE à peu près la moitié des fonds pour le CAR/ASP et l'autre pour le WWF.

Le projet débute en 2009 et sa durée sera de cinq ans maximum. Certaines des activités préparatoires du CAR/ASP (planification, rédaction du mandat, appel à candidatures pour le personnel, etc.) sont en cours. Au niveau des pays, une activité pilote sur le terrain a déjà commencé au Monténégro par une rapide évaluation initiale des besoins en matière de gestion des habitats naturels dans ce pays. En outre, le CAR/ASP a fourni son assistance au ministère syrien de l'Environnement afin d'organiser un Atelier national pour la Présentation des grandes lignes du Plan national pour le développement d'Aires protégées marines et côtières le long du littoral syrien.

Le CAR/ASP a co-organisé avec le WWF-France, le Réseau MedPAN, le Parc national de Port-Cros, le Réseau des espaces naturels protégés d'Andalousie et le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, la première Conférence du Réseau méditerranéen des Aires Marines Protégées. L'objectif de la conférence était de promouvoir le développement d'un réseau d'AMP complet, représentatif sur le plan écologique et géré efficacement en Méditerranée en réunissant les gestionnaires des AMP et les institutions et organisations compétentes pour partager leurs expériences et consolider l'élan suscité par le projet pour rétablir le réseau MedPAN et l'élargir à la région méditerranéenne dans son ensemble.

Cent dix experts de dix-huit pays ont adopté une déclaration commune à la fin de la conférence pour promouvoir la collaboration et l'action en faveur de la création d'un réseau écologique cohérent, représentatif et efficacement géré d'AMP en mer Méditerranée d'ici

2012, pour mettre fin à la perte de biodiversité et pour réaliser un ensemble d'objectifs en matière de conservation. Les AMP s'avèrent un outil efficace pour fournir une protection durable, permettre le rétablissement et encourager une exploitation plus prudente de ce patrimoine naturel.

Pour accroître l'efficacité et la pérennité du MedPAN, la précédente association a été dissoute et une nouvelle créée. Le CAR/ASP pourra agir au sein de cette nouvelle association en tant que partenaire.

4. Renforcement des partenariats pour la mise en œuvre du Protocole ASP/DB

Deux accords ont été signés par le CAR/ASP avec respectivement la CGPM et le Conservatoire de l'Environnement Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL – France) afin de formaliser la coopération avec ces deux institutions.

Une réunion conjointe entre le CAR/ASP et l'UICN-Med s'est tenue au début avril 2008 à Malaga (Espagne) et un programme conjoint de travail a été finalisé par les deux organisations.

Le CAR/ASP a également participé à 14 réunions scientifiques et techniques organisées par des partenaires (ACCOBAMS, CBD, CMS, CELRL, CGPM, AEE, UICN-Med) et fait part de ses suggestions et propositions de collaboration.

Le CAR/ASP a activement contribué aux activités communes avec le MEDU pour mener à bien la première phase du projet de mise en œuvre de l'Approche par écosystème au sein du Système du PAM et pour préparer la proposition pour une seconde phase. Un travail de partenariat entre le CAR/ASP, MEDPoL et le Plan bleu a été planifié et inclu dans la nouvelle proposition, qui est maintenant agréée par la CE.

5. Evaluer l'état des espèces figurant dans les Annexes II et III du Protocole ASP/DB, en vue de soumettre une nouvelle version amendée à la Seizième Réunion des Parties contractantes

Suivant la demande de la 15^e Réunion des Parties contractantes (Décision IG17/14) au CAR/ASP d'évaluer l'état des espèces figurant dans les Annexes II et III du Protocole, le Secrétaire a axé ce travail sur trois groupes d'espèces : macrophytes, poissons cartilagineux et oiseaux (UNEP(DEPI)MED WG.331/6). Dans ce contexte, le CAR/ASP a :

- organisé une réunion d'experts ad hoc en collaboration avec l'UICN (Tunis, 12-14 janvier 2009) afin d'évaluer l'état régional des espèces marines endémiques et de proposer leur inclusion dans l'Annexe II. En se fondant sur leur endémisme, leur rôle d'espèces édificatrices, leur rareté, 34 nouvelles macrophytes menacées (sur une quantité de 250 espèces étudiées), ont été sélectionnés.
- engagé des experts en élasmobranches pour vérifier l'état des espèces de poissons

cartilagineux que l'on trouve en Méditerranée, qui méritaient d'être analysés pour figurer à terme dans les Annexes II ou III, et entrepris avec ces experts une consultation auprès d'un groupe d'experts ad hoc. Pour trois espèces figurant déjà dans une liste, il a été estimé qu'il était bon de les maintenir dans leur liste actuelle ; pour quatre autres, la proposition a été de les déplacer dans l'Annexe II et pour 26 autres de les ajouter dans les annexes.

- Demandé à MedMarAvis, en fonction des demandes faites durant le premier Symposium méditerranéen pour la Conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers, de remplir le format approuvé pour ajouter une liste complémentaire de dix espèces d'oiseaux marins et côtiers menacées dans l'Annexe II.

6. Mettre en œuvre des Plans d'action concernant les espèces menacées

Phoques moines:

Suite aux précédentes études (2004-2006), qui avaient fourni la preuve de la répartition actuelle du phoque moine en Cyrénaïque et démontré que l'aire d'étude offrait des habitats adéquats à l'espèce, une seconde mission est prévue pour l'automne 2009 et en préparation par le CAR/ASP, l'EGA et l'ISPRA afin de :

- Poursuivre l'inventaire des habitats du phoque moine sur le littoral nord-est de la Libye ;
- Mettre sur pied une surveillance à long terme pour les grottes localisées ;
- Organiser des activités de sensibilisation et d'information.

Un atelier sur l'harmonisation des techniques d'estimation des populations de phoques moines a été organisé par le CAR/ASP en collaboration avec la Société Européenne de recherche sur les Cétacés, en février 2009. Les participants ont estimé que les caméras vidéo automatiques étaient un outil très pratique à utiliser, parmi d'autres outils.

Pour aider à la surveillance sur le terrain des habitats et de la population de phoques moines, des caméras photographiques automatiques ont été achetées et seront utilisées durant les campagnes planifiées pour 2009 (Libye). Un soutien similaire est envisagé pour d'autres pays concernés.

Des dispositions sont en cours d'élaboration pour organiser une réunion sur le Programme Phoque moine à laquelle participeront la Convention de Berne, la Convention De Bonn (CMS) et le CAR/ASP, pour lancer la préparation des plans sous-régionaux de rétablissement des espèces. En préparation à cette réunion conjointe, le CAR/ASP a initié une consultation des PFN afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des phoques moines au niveau régional (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.9).

Cétacés :

Dans le cadre de sa tâche en tant que Secrétariat sous-régional pour la région méditerranéenne de l'Accord ACCOBAMS, le CAR/ASP a pris part à la troisième Réunion des Parties contractantes à l'ACCOBAMS (Dubrovnik, Croatie, 22-25 octobre 2007), et a

présenté un rapport sur les activités menées par le CAR/ASP pour la conservation des Cétacés depuis la 2^{ème} réunion de Parties (MoP2) ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement de la base de données MEDACES. Un nouveau plan de travail biennal a été élaboré en commun accord avec le Secrétaire exécutif d'ACCOBAMS.

Considérant la faible quantité d'informations incluses dans la Base de données sur les échouages de Cétacés en Méditerranée (MEDACES), l'ACCOBAMS et le CAR/ASP ont demandé aux Parties contractantes par lettre officielle que ces actions d'inventaire soient partie intégrante de leurs obligations par l'application du Protocole ASP/DB et de l'Accord ACCOBAMS. Dans ce contexte, un rapport sur l'état d'avancement du MEDACES a été élaboré et présenté au cours de la cinquième Réunion du Comité scientifique de l'ACCOBAMS (avril 2008). Il comprend une analyse des données relatives aux échouages reçue et propose un ensemble de recommandations qui a pour but d'améliorer le fonctionnement du MEDACES et de son efficacité au niveau de la gestion et de la participation. Une mise à jour de ces données est présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.10

Dans le cadre du « Ionian Dolphin Project », programme de recherche et de conservation de longue durée mené par l'Institut de recherche Téthys dans les eaux littorales de la Grèce occidentale, le CAR/ASP a manifesté son intérêt à collaborer à ce projet et a fourni son soutien pour : (i) garantir sa poursuite et (ii) s'appuyer sur les connaissances existantes pour transformer les informations scientifiques disponibles en propositions de gestion, action de conservation et de compréhension croissante du patrimoine naturel de cette partie de la Grèce.

Le CAR/ASP a fourni son assistance à la Syrie et au Liban pour l'élaboration de leur Plan d'action national pour la conservation des Cétacés, en étroite collaboration avec l'ACCOBAMS. Ces plans d'action ont été élaborés sur la base des réunions de consultation tenues avec les acteurs concernés.

Le CAR/ASP a offert son soutien financier et technique à l'Université d'Istanbul pour l'organisation d'une croisière scientifique en Méditerranée orientale — Turquie, Syrie et Liban — axée sur l'observation et l'identification des Cétacés.

Dans le cadre de la célébration de la manifestation « Année du Dauphin, 2007 » coordonnée par la Convention sur les espèces migratoires (CMS) et les deux accords pour la conservation des Cétacés : ACCOBAMS ; ASCOBANS, le CAR/ASP a soutenu financièrement la traduction en arabe de la brochure « Nos amis les Dauphins », réalisée par des bénévoles à des fins pédagogiques, afin de le diffuser dans les pays concernés au cours des campagnes de sensibilisation.

Tortues marines :

Le CAR/ASP a organisé du 20 au 23 octobre 2008, à Hammamet (Tunisie), la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines en collaboration avec les Secrétariats

des conventions de Berne et de Bonn et l'INSTM (Tunisie).

Une étude des routes migratoires des tortues marines est en cours à Malte. Une campagne de sensibilisation a été également menée à travers des conférences de presse et les mass medias nationaux dédiés.

Le CAR/ASP a fourni son assistance à l'Albanie, la Tunisie et la Libye pour entreprendre des activités liées à la collecte de données sur les sites comprenant des habitats-clés pour les tortues en vue de créer des aires protégées.

Un projet de « lignes directrices pour le développement de réseaux d'échouages de tortues marines et de protocoles pour la collecte des données » (UNEP(DEPI)/MED WG.331/9) est en cours d'élaboration, comme prévu par le Plan d'action pour la Conservation des tortues marines. Il a été proposé de mettre en œuvre ce réseau en parallèle avec d'autres réseaux d'échouage (Cétacés, élasmobranches...)

Végétation marine :

Dans le cadre de son assistance aux pays pour faire des inventaires, effectuer des cartographies et mettre sur pied des réseaux de surveillance des herbiers à Posidonies, le CAR/ASP a mis en œuvre le Projet MedPosidonia dans quatre pays méditerranéens : Algérie, Libye, Tunisie et Turquie, en partenariat avec la Fondation Total (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.11).

Des activités d'inventaire ont été menées dans les sites suivants en Libye : région de Tripoli (les falaises et les stations de Garaboulli) et la région d'Ain Al-Ghazala (Lagon d'Ain Al-Ghazala, île Elba et littoral oriental).

Des activités de cartographie ont été menées dans les sites suivants : Sidi Ali El Mekki, Hergla et le littoral du port d'El Kantaoui à Monastir (Tunisie), la baie de Yildizkoy (île Gökçeada) et la baie de Babadil (région de Mersin ; Turquie).

Les activités de surveillance des limites supérieures et inférieures des herbiers à Posidonies concernent les sites suivants : Sidi Ali El Mekki, l'archipel des Kerkennah (Tunisie) et les baies de Yildizkoy et Babadil (Turquie). Des études préliminaires ont été effectuées dans la zone d'El Kala (Algérie) en vue de la mise en place d'un système de surveillance des limites d'herbiers de Posidonies. Mais le marquage effectif des limites de l'herbier a été remis à une phase post-projet (juin -juillet 2009).

Des activités de formation ont été entreprises sous forme de sessions pratiques en donnant la priorité au travail sur le terrain et au traitement informatique des données. Deux sessions régionales ont eu lieu, avec des participants de tous les pays partenaires et une session nationale avec des participants d'un seul pays (Algérie). Il est à noter qu'en plus de ces sessions de formation dédiées, l'opportunité a été saisie lors de la plupart des études de terrain de former des équipes locales et de les accoutumer aux méthodes et techniques

d'intervention utilisées.

Les actions de sensibilisation ont été menées principalement sous forme de production de dépliants destinés au public, dans les langues locales des pays partenaires, sur l'importance des herbiers à Posidonies et des services que ces derniers rendent aux êtres humains et à leur environnement. L'atelier de clôture de ce projet s'est tenu à Tunis le 23 avril 2009.

Poissons cartilagineux :

Une évaluation régionale et des lignes directrices techniques destinées à améliorer les législations et réglementations nationales concernant la conservation et la gestion des poissons cartilagineux ont été finalisées en version anglaise et française originales, de manière à obéir correctement aux nécessités en matière de traduction de documents juridiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/10).

Le CAR/ASP a promu la mise en œuvre sous-régionale du Plan d'action pour la Conservation des poissons cartilagineux en mer Adriatique. Un document d'appui a été préparé à l'intention des pays de l'Adriatique du Nord et du Centre, avec la participation d'experts internationaux et locaux, analysant le degré de mise en œuvre par ces pays à ce jour et appuyant la préparation de programmes de travail pour les élasmobranches dans leurs eaux (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.12).

Un bilan a eu lieu au printemps 2009 pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en mer Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.13). Une réunion d'experts a été organisée en mai 2009 pour mettre à jour le calendrier (Annexe 1).

Oiseaux marins et côtiers :

Dans le cadre de son assistance aux pays méditerranéens, le CAR/ASP a soutenu :

- Deux missions sur le terrain qui ont été effectuées dans les îles de Ghara et Elba, Libye (1-7 août 2007 et 30 juillet-9 août 2008) comme seconde phase de l'étude des Sternes voyageuses en collaboration avec Birdlife Malta et l'INSF (Italie). Un recensement et un baguage de la colonie de l'île Ghara ont été effectués.
- Le recensement hivernal des oiseaux aquatiques effectué en Tunisie et Libye en 2008 et 2009.
- La préparation du Plan d'action national pour la conservation des oiseaux marins et côtiers en Syrie.
- La célébration de la Journée mondiale de migration d'oiseaux en Tunisie par l'ONG Association des Amis des Oiseaux (AAO). L'événement a été coordonné par l'AEWA.

Le CAR/ASP a élaboré les « Lignes directrices pour l'établissement des législations et de réglementations pour la conservation et la gestion des espèces d'oiseaux et leurs habitats » en collaboration avec le CELRL (France; UNEP(DEPI)/MED WG.331/11)

Le CAR/ASP participe à l'« Initiative Courlis à bec grêle » (The Slender-billed Curlew

Initiative) qui est coordonnée par Birdlife International, l'AEWA et la Société royale pour la protection des oiseaux.

Coralligènes et autres bioconcrétions calcaires :

Suite à l'adoption par les Parties contractantes du Plan d'action pour la conservation du Coralligène et autres Bioconcrétions calcaires en Méditerranée (15^e CoP Réunion; Décision IG 17/15), un inventaire de la littérature publiée sur la répartition des habitats coralligènes a été réalisé en collaboration avec l'ISPRA (voir objectif 1). Les résultats obtenus ont été présentés lors du Premier Symposium méditerranéen sur les Coralligènes et autres bioconcrétions calcaires, tenu à Tabarka (Tunisie), du 14 au 16 janvier 2009. Cette réunion, organisée en collaboration avec l'Accord RAMOGE et Okianos, a offert l'opportunité de créer un annuaire des taxonomistes, scientifiques et institutions de recherche scientifique travaillant sur ces thèmes, comme demandé dans le calendrier du Plan d'action.

Avec 122 participants, représentant 11 pays méditerranéens, 20 communications orales et 36 posters, cette réunion a permis de définir l'état actuel des connaissances concernant cet important écosystème, et de faire l'inventaire de la recherche actuelle dans ce domaine. Les conclusions et recommandations issues des discussions sont résumées dans l'Annexe II.

7. Participation aux PAC

Le CAR/ASP a mené une seconde mission de terrain à Chypre pour achever la mise en œuvre du PAC, avec une équipe multidisciplinaire comprenant des responsables du Département des Pêcheries et de la recherche marine de Chypre, l'ONG locale CWS ainsi qu'un consultant international. Le rapport sur la biodiversité, incluant les propositions pour une meilleure gestion et préservation de la biodiversité dans la zone, a été publié.

Le CAR/ASP participe à la mise en œuvre du PAC Maroc par le biais de :

- Elaboration d'un diagnostic détaillé : (i) inventaire des habitats et espèces en utilisant les outils adoptés dans le cadre du PAM (listes d'espèces, listes d'habitats, SDF) ; (ii) évaluation de la sensibilité de la zone en se concentrant sur deux sites : Jebha (site d'intérêt biologique et écologique) et Rhomara ;
- Elaboration de mesures de gestion et de conservation avec des conseils particuliers pour les plans de gestion des zones de Jebha et Rhomara ;
- Appui aux autorités marocaines pour proposer l'inclusion du Parc national d'Al Hoceima National Park dans la liste d'ASPIM.

Difficultés rencontrées et leçons tirées

Le Plan opérationnel du PAS BIO, soutenu par les Points focaux pour les ASP, n'a reçu qu'une allocation de financement des Parties contractantes inférieure à celle nécessaire ; il a donc fallu adapter les actions déjà prévues au niveau du financement. L'adhésion de la réunion des Points focaux pour les ASP aux actions a une répercussion pratique limitée si le financement nécessaire pour ces actions n'est finalement pas accordé ultérieurement par les Parties.

Le projet pour promouvoir la création d'ASPIM en mer ouverte et le projet MedMPANet ont nécessités plus de temps que ce qu'il était initialement prévu, dû au contraintes administratives en termes de délais, qui ont ralenti le démarrage des projets financés par des donateurs externes. D'un autre côté, ce financement constitue une valeur ajoutée extrêmement importante pour la mise en œuvre des activités du Protocole et compense largement toutes difficultés de lancement.

Projet de Recommandations

- Que les Parties poursuivent l'évaluation ordinaire des ASPIM incluses dans la liste en 2003 et 2005.
- Que les Parties soutiennent le CAR/ASP pour la mise en œuvre du programme de travail régional sur les aires protégées marines et côtières et dans ce cadre poursuive l'élaboration d'une liste d'ASPIM potentielles en Haute Mer – mer ouverte, y compris les eaux profondes.
- Que les Parties prennent en considération le projet de lignes directrices pour la création et la gestion d'AMP pour les tortues marines
- Que les Parties soutiennent le CAR/ASP pour qu'il participe en tant qu'observateur au MedPAN
- Que le CAR/ASP améliore la mise en œuvre des Plans d'action régionaux pour les espèces menacées par le biais du soutien financier et humain des organisations associées adéquates
- Que les Parties effectuent la mise en œuvre des Plans d'action régionaux pour les espèces menacées et prennent note des propositions de lignes directrices destinées à améliorer leur efficacité
- Accord des Parties pour l'entrée d'Okianos comme nouveau partenaire du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.
- Accord des Parties pour l'entrée d'une nouvelle *Organisation associée* (Pew Environment Group) et de deux *Organisations partenaires* (The Shark Alliance et le Groupe UICN des Spécialistes des requins) du Plan d'action pour la Conservation des poissons cartilagineux en mer Méditerranée
- Accord des Parties pour l'entrée du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres comme nouveau partenaire du Plan d'action pour la Conservation des espèces d'oiseaux de l'Annexe II du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée
- Que les Parties prennent note des recommandations du Premier Symposium sur le coralligène et autres bio-constructions calcaires.

Décisions proposées

- Sites proposés pour inclusion dans la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM).
- Projet de Programme de travail concernant les aires protégées côtières et marines en région méditerranéenne, y compris en Haute Mer.
- Propositions d'amendements des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).
- Nouveau calendrier de mise en œuvre 2010-2013 du Plan d'action pour la Conservation des poissons cartilagineux en mer Méditerranée.

Objectif 3	Evaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des impacts des pêcheries et de l'aquaculture sur les habitats sensibles et les espèces menacées et mise à jour de la réglementation - Intervention plus efficace pour l'atténuation des impacts de la pollution sur les habitats sensibles et les espèces - Renforcement des instruments juridiques en matière de gestion des eaux de ballast - Amélioration des capacités nationales relatives aux questions d'eaux de ballast - Meilleure connaissance des espèces introduites et meilleur contrôle des vecteurs d'introduction - Prise en considération des dangers potentiels associés aux espèces non indigènes - Promotion d'une utilisation durable de la biodiversité dans la région
Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/PB, REMPEC, CAR/PAP - PNUD, CBD - GEF - OMI - ACCOBAMS - CGPM - UICN Med
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Aires protégées marines importantes pour les Cétacés - Réserves de pêche promues comme outils de conservation - Habitats sensibles catalogués dans trois aires pilotes - Nombre d'instruments juridiques effectivement appliqués - Nombre de stagiaires - Activités énumérées dans le Plan d'action sur les espèces non indigènes réalisées - Mise à disposition de documents de sensibilisation aux risques associés aux espèces invasives - Nombre de récipiendaires de documents de sensibilisation (personnes/organisations) - Lignes directrices sur l'utilisation durable de la biodiversité en région méditerranéenne élaborées
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - « Lignes directrices pour la réduction des impacts des captures accidentelles sur les oiseaux marins en région méditerranéenne » élaborées - « Document d'étude sur les interactions entre les pêcheries et les espèces menacées (phoques moines, tortues.) et mesures d'atténuation possibles par le biais des réserves de pêche » élaborés

	<ul style="list-style-type: none"> - 94 stagiaires (le CAR/ASP a organisé la formation sur les espèces introduites + formations du Programme GloBallastPartnership) - 2 documents de lignes directrices techniques sur les espèces introduites publiés - Un projet régional pour la gestion des eaux de ballast établi et en cours de réalisation - Deux notes de synthèse pour le PAM concernant les programmes à moyen terme pour améliorer l'utilisation durable de la biodiversité par le biais d'activités sur les Changements climatiques et la Consommation/Production durables
<p>Budget total dépensé ou engagé / par rapport au budget approuvé (en %)</p>	<p>48 % (en termes d'engagements)</p>

Principales réalisations

1. Mise en œuvre des mesures appropriées pour la gestion durable des pêcheries et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et les institutions ad hoc

Considérant l'importance des réserves de pêches dans la gestion des ressources marines, le CAR/ASP a organisé avec le Sous-Comité pour l'Environnement et les Ecosystèmes Marins (SCEEM) du Comité Scientifique Consultatif (CSC) de la CGPM, un atelier pour compiler les types d'AMP, évaluer leur représentativité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion. Cette réunion s'est tenue en mai 2007, à Salammbô, Tunis, dans les locaux de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM).

Dans une seconde phase, un questionnaire a été établi en collaboration avec la CGPM et envoyé aux PFN pour les ASP et aux membres de la CGPM. Son but est d'identifier les réserves de pêches et les zones de pêches restreintes dans les différents pays. Les résultats préliminaires ont été discutés durant la réunion du Sous-comité du CSC de la CGPM (octobre 2008).

Les activités sus-mentionnées pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux sont également dans ce droit fil.

Un atelier scientifique sur les prises accessoires et accidentelles d'espèces menacées a été organisé par la CGPM avec des contributions préparées par le CAR/ASP et l'ACCOBAMS (Rome, septembre 2008). Le CAR/ASP a fourni des études sur les interactions entre les pêcheries et les espèces menacées (phoque moine, tortue) et les mesures d'atténuation possibles.

Un atelier sur l'interaction entre les pêcheries et les tortues marines a été organisé durant la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Tunisie, octobre 2008).

Le CAR/ASP a élaboré les « Projet de Lignes directrices pour la réduction des captures accidentelles des oiseaux marins dans la région Méditerranéenne » (UNEP(DEPI)/MED WG.331/12).

2. Evaluation des risques de pollution accidentelle sur les APM et habitats sensibles identifiés

Pour la première phase du processus d'évaluation, une base de données sur les AMP a été élaborée et sera accessible avec l'outil MedGIS. En étroite contact avec le REMPEC, une sélection d'étude de cas et de spécialistes de l'impact de la pollution accidentelle sur la biodiversité sont en cours de sélection en vue d'initier la seconde phase.

3. Mise en œuvre du Projet GloBallast Partnerships en collaboration avec le REMPEC et l'OMI

Le PAM a collaboré avec l'OMI par l'intermédiaire de ses centres d'activité régionaux REMPEC et CAR/ASP au processus de consultation qui a conduit à l'élaboration de la seconde phase du projet GloBallast Partnerships du GEF-UNDP-IMO (Bâtir des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans l'eau de ballast des navires). Le Conseil du GEF a approuvé lors de sa réunion du 12 au 15 juin 2007 le Projet GloBallast Partnerships GEF-UNDP-IMO (GBP).

Le projet GBP aura une durée de cinq ans (2008-2012). REMPEC a été nommé comme Organisation de coordination régionale pour la région méditerranéenne. Le CAR/ASP participe techniquement et financièrement au projet en soutenant toutes les activités et principalement celles pertinentes pour les bio-invasions associées au transfert des eaux de ballast. Le REMPEC et le CAR/ASP ont collaboré pour organiser la Première Réunion régionale du groupe de travail (Dubrovnik, Croatie, 11-12 septembre 2008) et le cours de formation sur l'étude biologique de base des ports (Gebze, Turquie, 21-24 octobre 2008; UNEP(DEPI)/MED WG.331/4).

4. Mise en œuvre du Plan d'action sur les Introductions d'espèces et les espèces invasives

Dans ce cadre, le CAR/ASP a organisé du 3 au 6 février 2008 à Sharm El-Sheikh (Egypte), un cours de formation méditerranéen sur la gestion des espèces invasives marines et côtières. Près de trente participants de quinze pays méditerranéens ont participé à cette formation. La formation a proposé un module de cours amélioré de celui élaboré par le PNUE Programme Mers Régionales et le Programme mondial sur les espèces invasives (GISP).

5. Développer la sensibilisation au sujet des risques associés aux espèces non indigènes

Le CAR/ASP a édité deux outils techniques importants qui ont été conçus dans le contexte du Plan d'action : les « Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction des espèces marines non-indigènes et invasives en Méditerranée » et le « Guide pour l'analyse des risques et les études d'impact vis-à-vis de l'introduction d'espèces non-indigènes ».

6. Mise en place du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes et indirectes des changements climatiques

Conformément aux conclusions de la 15^e Réunion ordinaire des Parties contractantes et à la Déclaration d'Almeria, le CAR/ASP a établi un état des connaissances relatives à l'impact des changements climatiques sur la biodiversité marine et a constitué un groupe de travail composé d'experts internationaux complétés par des experts nationaux des Parties pour

présenter un aperçu détaillé de la vulnérabilité et des impacts des changements climatiques sur la biodiversité méditerranéenne. Cette activité a été effectuée grâce à un processus impliquant l'ensemble des ministères concernés par la biodiversité de tous les pays riverains. Pour des raisons opérationnelles, les pays étaient rassemblés en trois groupes (et sous-groupes à l'intérieur) et les activités étaient gérées par trois consultants internationaux comme suit : (i) Groupe A : Albanie, Bosnie & Herzégovine, Croatie, Italie (côtes adriatiques) Monténégro et Slovénie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.15); (ii) Groupe B : Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie (excepté les côtes adriatiques), Malte, Monaco et Turquie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.16) ; et (iii) Groupe C : Algérie, Egypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.17).

Trois réunions sous-régionales ont été organisées pour présenter et discuter des vues d'ensemble nationales et pour établir des synthèses sous-régionales sur la question (Split, Croatie ; Tunis, Tunisie ; et Santa Pola, Espagne ; en octobre et novembre 2008) et une réunion régionale (Vibo Valencia, Italie ; décembre 2008). Une réunion finale visant à discuter les recommandations et conclusions finales au niveau régional s'est déroulée à la mi-décembre 2008 (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.18). Le processus a permis d'actualiser le Programme PAS BIO sur les questions de changements climatiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/13).

Difficultés rencontrées et leçons tirées

Les activités sur les changements climatiques ont rencontré quelques difficultés au niveau budgétaire, dans la mesure où elles ne disposaient pas de lignes budgétaires dédiées dans les allocations budgétaires MTF2008-2009.

Projet de recommandations

Faire le meilleur usage des rapports disponibles sur les changements climatiques au niveau des pays et de la région pour faire face et surveiller les impacts de ces changements climatiques sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne.

Objectif 4	Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes relatives à la biodiversité
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un système de consultation en ligne - Bases de données bibliographiques régionales consultables - Amélioration du site web du CAR/ASP - Etat des références taxonomiques mis à la disposition des utilisateurs - Identification et validation d'indicateurs pertinents de l'état de la biodiversité
Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/PB, MED POL - CBD - AEE
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de documents et bases de données scientifiques - Nombre d'utilisateurs du site web du CAR/ASP - Annuaire des spécialistes en taxonomie et de collections - Ensemble d'indicateurs de l'état de la biodiversité disponibles
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - 5 documents scientifiques (Changements climatiques, Taxonomie, Coralligènes, Cétacés) publiés et 1 en cours de publication et 3 bases de données bibliographiques disponibles (Changements climatiques, ASP, Coralligènes et autres bioconstructions) - 8 400 utilisateurs du site web et 2 flashnews envoyées à un panel de 1 000 contacts (PFN, partenaires, institutions et scientifiques associés) - 1 Annuaire de spécialistes des espèces et habitats Coralligènes - Projet d'une série d'indicateurs proposé
Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	12 % (en termes d'engagements)

Principales réalisations

1. Renforcer la veille scientifique et améliorer l'accès à l'information

Trois bases de données sur les publications scientifiques ont été élaborées sur les thèmes régionaux suivants :

- Changements climatiques sur la biodiversité marine
- Habitats et espèces Coralligènes
- AMP méditerranéennes

Elles sont consultables sur le site web du CAR/ASP.

Un expert a été choisi pour préparer la Banque de données régionales sur la Biologie, l'Écologie et la Conservation des phanérogame de Méditerranée. Cette base de données sera consultable sur le site web du CAR/ASP d'ici la fin de l'été 2009.

Plusieurs documents scientifiques ont été publiés ou co-publiés avec l'aide du CAR/ASP durant le biennium :

- Impact des changements climatiques sur la biodiversité en Méditerranée (publication électronique)
- Tintinnidés des eaux côtières libanaises – Méditerranée orientale
- Actes du Premier symposium sur la conservation du coralligène et des autres bio-constructions calcaires
- Résumé de la troisième conférence méditerranéenne sur la conservation des tortues marines
- Résumé de la 23^e conférence annuelle de la Société Européenne de recherche sur les Cétacés

Dans le cadre de sa participation au Projet d'identification de possibles ASPIM dans les eaux au-delà des juridictions nationales, le CAR/ASP et l'UICN publieront une présentation générale des connaissances sur les écosystèmes pélagiques (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.19). La parution de cette publication est prévue pour septembre 2009.

2. Renforcement du Centre d'échange d'informations méditerranéen (CHM) sur la biodiversité marine et côtière, y compris la taxonomie

Le CAR/ASP a mis sur pied un prototype de Centre d'échange d'informations (CHM) sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne (<http://medbiodivchm.rac-spa.org>) en adaptant à l'aide du logiciel Portal Toolkit le CHM de la CE. Diverses bases de données et annuaires pourraient être consultables sur un portail web commun.

En raison du manque de ressources (humaines et financières), il a été décidé de développer les fonctions du Centre d'échange d'informations régional par le biais de l'amélioration du site web du CAR/ASP. A cette fin, un expert a été contacté pour proposer une méthode et des moyens pour ajouter des fonctions au site web.

Le MedGIS est également en cours de développement dans ce contexte, afin d'améliorer la gestion et l'échange de données au niveau régional. Suite à l'élaboration et au test du prototype de MedGIS, le CAR/ASP a lancé l'élaboration d'un MedGIS totalement fonctionnel (avec une application cartographique via le web) qui sera partie intégrante du CHM méditerranéen.

Dans le contexte d'une amélioration de la communication, le Centre a commencé à mettre à jour de manière plus régulière son site web, et à rédiger des bulletins d'informations (flash news).

3. Identification et vérification des indicateurs sur l'état de la biodiversité

La proposition d'une série d'indicateurs a été faite par le CAR/ASP dans le cadre du projet sur l'Approche par écosystème qui sera gérée par le MEDU en collaboration avec le CAR/ASP, le Plan bleu et MEDPOL. Les indicateurs visent à une compatibilité avec ceux existants au niveau de la CBD et de la CE. Ils sont issus de ceux de la CBD et de ses zones d'application, comme c'est le cas avec la CE pour les pays qui en sont membres, en prenant en compte les discussions de la Conférence du Malahide (2004) et des adaptations aux zones concernées de la CE, de façon à fournir une idée comparative des tendances actuelles au sein des institutions pertinentes et du raisonnement suivi par le CAR/ASP pour la préparation de cette proposition.

Plusieurs autres indicateurs ont été identifiés pour évaluer l'impact des actions d'assistance du CAR/ASP en vue d'augmenter la conservation de la biodiversité. Certains d'entre eux ont été utilisés pour établir la situation de l'écosystème au niveau régional.

Difficultés rencontrées et leçons tirées

L'activité relatives aux indicateurs n'ont pas été complètement effectuées et nécessiteront une élaboration et des discussions au niveau du PAM, en particulier pour ce qui concerne le thème des changements climatiques et de la biodiversité.

Projet de recommandations

- Augmenter les activités de recherche sur les relations entre les changements climatiques et la biodiversité marine et côtière, comme décrit dans la mise à jour du PAS-BIO vis-à-vis des changements climatiques.
- Mettre à jour les bases de données existante et en élaborer une spécifique à chacun des plans d'actions
- Que les Parties se déclarent prêtes à appuyer le CAR/ASP avec les moyens océanographiques disponibles, pour mener ses campagnes d'étude océanographique dans les sites candidats adéquats à la création d'ASPIIM en Haute Mer — mer ouverte, y compris en eaux profondes — au cours de la phase d'action 2010-2011.

Objectif 5	Renforcement des compétences pour améliorer la coordination et l'assistance technique
Résultats attendus	<i>Renforcement des capacités des Parties pour intégrer les caractéristiques de biodiversité</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CMCS - CWS, Station zoologique de Naples - Okianos - Seagrass 2000
Indicateurs/ réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation - Nombre de stagiaires
Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - 18 sessions de formation (+ 1 prévue en juin 2009) - 181 stagiaires
Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	52 % (en termes d'engagements)

Principales réalisations

Mise en œuvre des formations relatives aux techniques utilisées pour la conservation, la surveillance et l'évaluation de la biodiversité

Le CAR/ASP a organisé et mis en œuvre les manifestations suivantes :

- Une formation méditerranéenne sur la cartographie des herbiers de phanérogames (Tabarka, Tunisie, 15-21 juin 2007), avec la participation de 17 participants de 14 pays méditerranéens ;
- Une session de formation sur la surveillance des herbiers de Posidonies (Rafraf, Tunisie, 29 octobre-2 novembre 2007) dans le cadre du Projet MedPosidonia ;
- Une session de formation nationale sur la cartographie des herbiers de Posidonies (Alger, Algérie, 16-19 février 2009) dans le cadre du Projet MedPosidonia ;
- et une session de formation sur le terrain sur la cartographie et la surveillance des herbiers de Posidonies (Gökçeada, Turquie, juin 2008) dans le cadre du Projet MedPosidonia ;
- Un cours de taxonomie sur la faune marine et côtière méditerranéenne et les collections de références (CIMAR, 17-24 février 2008) en collaboration avec l'Université d'Alicante.
- Une session de formation sur la création d'un CHM national et l'utilisation du Medbiodiv PTK du 28/01/2008 au 1/02/2008 à Rabat (Maroc) ;
- Une session de formation régionale sur le contrôle et la gestion des espèces introduites (Sharm El Sheikh, Egypte, février 2008) ;
- Des sessions de formation sur les techniques de conservation des sites de nidifications des tortues et les mécanismes de marquage (juillet et août 2007 ; et juillet et août 2008) en collaboration avec la Société pour la vie sauvage de Chypre (CWS) et la Réserve de Lara (Chypre) ;
- Une session de formation pour la localisation et le recensement des espèces d'oiseaux aquatiques (Benghazi, Libye, 27 novembre-2 décembre 2008), en collaboration avec l'EGA et le *Conservatoire du Littoral*.

Le CAR/ASP a contribué à l'organisation de :

- La session de formation nationale sur le « Formulaire Standard de Données pour les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la Conservation » (FSD) à Wadi Kandil (Latakiah, Syrie, 14-16 août 2007), en collaboration avec le ministère syrien de l'Environnement ;
- Une session de formation sur les techniques de réhabilitation des tortues marines en collaboration avec la Station zoologique de Naples (10-14 décembre 2007) ;
- Le Septième Séminaire européen sur les Mammifères marins : Biologie et Conservation (Valence, Espagne, 15-19 septembre 2008), organisé par l'Université internationale Menendez Pelayo, qui vise à améliorer les compétences en terme de conservation des Cétacés en région méditerranéenne ;
- La 23^e conférence annuelle de la Société Européenne de recherche sur les Cétacés, du 1 au 4 mars 2009, organisée avec TUDAV ;
- L'atelier « Qui sont nos phoques moines ? Vers une méthode normalisée d'estimation des populations de phoques moines » (28 février 2009) en collaboration avec

TUDAV ;

- Une formation sur la taxonomie en collaboration avec Okianos
- L'atelier de travail « Albatros » (Marseille, 20-22 avril 2009) avec le Conservatoire du Littoral.

Suite à la demande des autorités tunisiennes, le CAR/ASP a aidé au fonctionnement de projets de formation et de recherches axées sur l'étude des herbiers marins et de la flore algale le long des côtes tunisiennes, en utilisant la plongée sous-marine en scaphandre autonome et des techniques non destructives.

Le CAR/ASP a fourni son assistance aux autorités environnementales syriennes pour la mise en place d'un programme de formation sur la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion des Aires Marines Protégées. Ce programme de formation a été conçu pour se dérouler en trois phases de formation intensive. Deux cours de formation ont déjà eu lieu en février et en avril 2009. Le troisième et dernier cours est prévu pour fin 2009.

Difficultés rencontrées et leçons tirées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans la mise en œuvre des activités énumérées, au cours de la période couverte par le rapport.

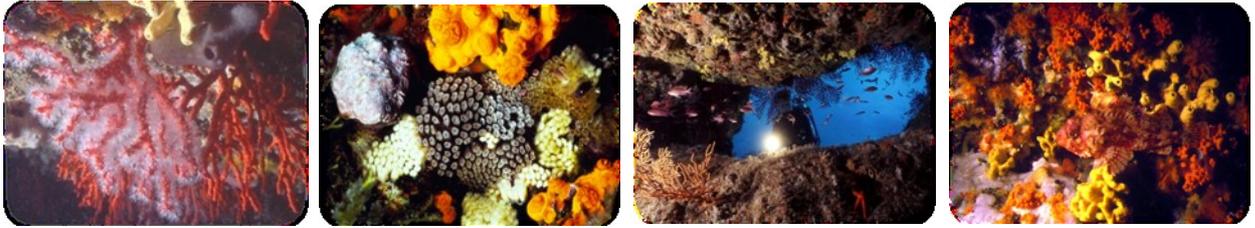
Projet de recommandations

Appuyer à l'aide d'engagements nationaux et de cadres de collaboration sous-régionaux, les activités de formation du CAR/ASP pour la création et la gestion des AMP prévues dans le cadre du projet MedMPANet (2009-2013).

Annexe I : Propositions pour un nouveau calendrier d'Actions et de mise en oeuvre, 2010 to 2013 du Plan d'action pour les poissons cartilagineux

Action	Echéance	Qui
Outils		
1. Constituer un annuaire d'experts à l'échelle nationale, régionale et internationale en matière de taxonomie, biologie, évaluation des stocks, conservation et gestion relatives aux Chondrichthyens, avec l'appui d'un groupe d'experts externes.	1 an après adoption	CAR/ASP, conseillé par le Groupe UICN de spécialistes des requins, les Groupes de travail sur les requins de l'ICES & de l'ICCAT
2. Créer, imprimer et diffuser des guides régionaux et nationaux d'identification sur le terrain et fiches, présentant les caractéristiques diagnostiques, pour améliorer le suivi des pêcheries et débarquements d'élastomobranches par les organismes gouvernementaux et les pêcheurs. Zones prioritaires : i) Méditerranée du Sud et Méditerranée orientale (en arabe, français, espagnol) ; ii) Mer Adriatique, mer Egée, mer Ionienne (en croate, albanais, italien, grec, turc) ; iii) Méditerranée Nord-Ouest (en français, espagnol).	1 an après adoption (fiches d'ID de base) 2-3 ans (guides plus détaillés)	CGPM/FAO Organismes scientifiques et organes de gestion nationaux Agences de coopération régionale
3. Encourager l'utilisation des protocoles et formes de suivi habituelles existantes (CAR/ASP, FAO) pour les débarquements, rejets et observations des espèces menacées ;	Immédiat & continu	Organismes scientifiques et organes de gestion nationaux,
4. Elaborer des protocoles et programmes pour améliorer la compilation et l'analyse des données, afin de contribuer aux initiatives régionales d'évaluation des stocks.	1 an après adoption	Agences de coopération régionale,
5. Systématiser/renforcer la communication synchrone des données sur les prises, les prises accessoires et les rejets aux organismes scientifiques et organes de gestion, et annuellement au CGPM.	Immédiat & continu	CGPM et FAO
6. Ajouter d'autres informations sur les prises accessoires d'élastomobranches dans les rapports nationaux au CGPM, à intégrer dans la base de données du CGPM, comme recommandé par l'atelier du CGPM sur les prises accessoires (Rome, 2008)	1 an après adoption	Parties contractantes, CGPM
7. Entreprendre des campagnes d'information, améliorer la fourniture de documentation pour publication, et diffuser plus largement les produits du CAR/ASP, de la FAO existants et d'autres produits (par ex. les <i>Directives pour réduire la présence d'espèces sensibles dans les prises accessoires</i> publiées par CAR/ASP). Ces activités devraient s'adresser aux responsables, chercheurs et au grand public.	2 ans après adoption	Partenaires, Associés au PA et organisations donatrices
8. Constituer des directives et/ou un code de conduite pour la gestion de la pêche sportive/récréative au requin et à la raie. Ces outils encourageront la technique du capturé-relâché ou « no-kill », décriront les protocoles à suivre pour manipuler les prises afin de minimiser le stress et améliorer la survie et inciteront leurs auteurs à faire état de ces prises.	1 an après adoption	CAR/ASP, Comité scientifique du CGPM
9. Encourager l'évolution des pratiques en matière de pêche sportive/récréative du requin et de la raie vers l'adoption de la technique du capturé-relâché, contributions à des activités de recherche (par exemple par le biais de la participation à des programmes de marquage et relâché) et amélioration des déclarations sur les prises.	2 ans après adoption	Parties contractantes

Action	Echéance	Qui
Surveillance et collecte de données		
14. Favoriser la concrétisation des propositions de recherche existantes élaborées dans le cadre du Plan d'action du CAR/ASP (Adriatique orientale, Baléares, golfes de Gabès et Sirta) en les adaptant aux propositions de financement à l'attention des organismes de financement potentiels, partenaires et Parties contractantes.	1 an après adoption	CAR/ASP
15. Lancer un programme/une campagne de grande ampleur pour soutenir le travail de collecte de données dans les zones suivantes : i) Golfes de Gabès et Sirta, bassin Levantin (zones d'une extrême importance en termes de biodiversité pour les Chondrichthyens en Méditerranée et de haute priorité pour l'élaboration de mesures de gestion conformément au principe de précaution) ; et ii) Adriatique orientale (région importante pour les pêcheries de poissons démersaux et pour les grands élasmobranches méditerranéens rares).	2 ans après adoption 3 ans après adoption	Organismes scientifiques nationaux/instituts, agences de coopération régionale, CGPM
16. Renforcer l'apport à la base de données du MEDLEM dans le cadre du protocole approprié, pour permettre un accès commun aux informations sur les Chondrichthyens en Méditerranée.	Immédiate, continue	Parties contractantes, CGPM
17. Parachever et diffuser les inventaires des habitats critiques (aires d'accouplement, de fraye et de nurserie)	2 ans après adoption	Parties contractantes
18. Redoubler d'efforts pour se conformer aux obligations de collecter et fournir des données spécifiques aux espèces sur les prises et prises accessoires commerciales de Chondrichthyens à la FAO et au CGPM, notamment en développant le recours à des observateurs sur les navires de pêche.	Immédiat & continu	Parties contractantes
19. Se conformer aux obligations énoncées dans les Recommandations existantes de l'ICCAT/CGPM de collecter et fournir des données sur les prises de requins pélagiques.	Immédiat	Parties contractantes
20. Améliorer les programmes de collecte de données fournies par les pêcheries côtières.	Immédiat	Parties contractantes
21. Soutenir la participation d'experts compétents en conservation des poissons cartilagineux aux réunions et ateliers des organisations régionales de gestion des pêches (RFMO) (par ex. ICCAT, CGPM), afin de partager l'expertise et améliorer la capacité à entreprendre la collecte de données, l'évaluation des stocks et la réduction des prises accessoires.	Immédiat	Parties contractantes, RFMO, CAR/ASP



Annexe II : Premier Symposium méditerranéen sur la conservation des Coralligènes et autres bioconcrétions calcaires - Conclusion & Recommandations



Au vu de :

L'importance des populations coralligènes à l'échelle régionale en termes de biodiversité, d'intérêt paysager (monuments naturels) et d'économie (ressources halieutiques, exploitation d'espèces vivantes, plongée sous-marine, etc.),

Le manque de connaissances et d'informations, en particulier dû aux disparités au niveau régional, la faible connaissance de la biologie des espèces qui la constituent (répartition, dispersion, croissance, etc.) et l'absence de données vitales pour déterminer l'origine de certaines régressions observées,

Les menaces qui pèsent sur ces populations, menaces attestées par la mise en lumière d'une tendance régressive généralisée dans els secteurs étudiés (événements extrêmes, tendances),

Les propositions émises sont les suivantes :

- ➔ Constitution d'un réseau d'experts pour partager leurs connaissances et leur expérience et ainsi optimiser la protection des Coralligènes à l'échelle méditerranéenne
- ➔ Acquisition de données sur les populations coralligènes et démarrage d'ensembles de données (états de références) sur le long terme
- ➔ Constitution, gestion locale et coordination au niveau régional ou sous-régional de réseaux de surveillance
- ➔ Identification d'espèces qui peuvent jouer le rôle d'indicateurs biologiques et enregistrer les changements climatiques (température, transformation en éléments nutritifs en augmentation, contaminants stables, etc.), ainsi que des paramètres qui peuvent déterminer la qualité (bonne ou pire) de ces populations et garantir qu'elles soient surveillées par suite d'impacts humains spécifiques : température, utilisation de ressources vivantes (pêche, aquaculture), plongée, espèces invasives, pollution, etc.
- ➔ Recherche et normalisation de protocoles d'études qui peuvent s'appliquer à l'ensemble de la Méditerranée (coût, matériel, etc.)
- ➔ Augmentation de la constitution de zones sanctuaires, en prenant en compte ces populations lors de la création d'APM
- ➔ Renforcement de la législation relative à ces populations au niveau national ; campagne auprès des organisations internationales pour leur prise en compte
- ➔ Elaboration de lignes directrices spécifiques pour leur prise en considération dans les procédures d'étude d'impact et efforts tout particuliers de sensibilisation du public et des décideurs, dans le contexte de la gestion de l'exploitation des ressources vivantes.